

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT EXISTANT EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL 'AGORA DE RABAT'



APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 001/2026

REGLEMENT DE CONSULTATION

LOT N° 2 – TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE ETANCHEITE

Mars 2026

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION :	3
ARTICLE 3: MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 4: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 5 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS	4
ARTICLE 6: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	4
ARTICLE 7 : VISITE DU SITE	4
ARTICLE 8 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS	4
ARTICLE 9 : OFFRE FINANCIERE	6
ARTICLE 10 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS	7
ARTICLE 11 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS	7
ARTICLE 12 : RETRAIT DES PLIS	7
ARTICLE 13 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES	8
ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
ARTICLE 15 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES	8
ARTICLE 16 : LANGUE FRANCAISE	8
ANNEXES	9

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION :

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n°001/2026, ayant pour objet : **PROJET DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT EXISTANT EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL 'AGORA DE RABAT', LOT N° 2 – TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE ETANCHEITE.**

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le Décret n°2-22-431. Toute disposition contraire au Décret n°2-22-431 est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 19 et des autres articles du Décret n°2-22-431.

ARTICLE 2 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- Une copie de l'avis d'appel d'offres ;
- Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- Le modèle de l'acte d'engagement ;
- Le modèle du bordereau des prix détail estimatif ;
- Le modèle de déclaration sur l'honneur ;
- Le présent règlement de consultation ;
- Le dossier des pièces graphiques (plans et documents techniques).

ARTICLE 3 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 22 paragraphe 7 du décret n°2-22-431 précité, des modifications peuvent être introduites dans le dossier d'appel d'offres. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ce report doit intervenir par un avis modificatif dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de ladite séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

ARTICLE 4: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau indiqué dans l'avis d'appel d'offres dès la parution de l'avis d'appel d'offres et jusqu'à la date limite de la remise des offres. Il est remis aux concurrents sous format numérique. Il peut être également téléchargé à partir de l'adresse web suivante : « www.alacademia.org.ma/annonces/ »

ARTICLE 5 : DEMANDE ET COMMUNICATION D'INFORMATIONS AUX CONCURRENTS

Toute demande d'information ou renseignement complémentaire doit être formulée par courrier électronique dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis à l'adresse électronique suivante : « y.tirafi@gmail.com » de **Mr Youssef TIRAFI**.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 6 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2-22-431 précité :

Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- ✓ Justifient des capacités juridiques, techniques et financières nécessaire à la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres.
- ✓ Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement.
- ✓ Sont affiliées à la CSS et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire auprès de cet organisme.

Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :

- ✓ Les personnes qui sont en liquidation judiciaire.
- ✓ Les personnes qui sont en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 152 du décret n°2-22-431 précité.

ARTICLE 7 : VISITE DU SITE

Le soumissionnaire est invité à visiter et examiner le site et ses environs et à réunir, sous sa responsabilité propre, tous les renseignements qui pourraient lui être nécessaires pour préparer son offre et soumissionner. Il est censé avoir une parfaite connaissance des lieux et des sujétions d'exécution du site de chantier. Le soumissionnaire ne peut, en aucun cas, formuler des réclamations basées sur une connaissance insuffisante des lieux et des conditions d'exécution des travaux. Les dépenses résultant de cette visite seront à sa charge.

La visite des lieux est obligatoire et prévue pour le **Mercredi 18 Mars 2026 à 11 h.**

ARTICLE 8 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret n°2-22-431 précité, les pièces à fournir par les concurrents sont :

I - LE DOSSIER ADMINISTRATIF - TECHNIQUE ET ADDITIF

I1 - LE DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

a- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les indications et les engagements précisés dans le modèle joint en annexe.

b- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu. En cas de groupement, le cautionnement provisoire sera constitué selon les modalités et règles en vigueur.

c- Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.

d- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- ✓ S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée;
 - ✓ S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - ✓ Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - ✓ Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
- L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne,

e- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

f- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme

g- Le certificat copie conforme d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur;

h- L'attestation de qualification et classification de l'entreprise (Classe 1), en application du décret n°2-94-233 du 6 Muharram 1415 (16 Juin 1994) :

- Classe 1, secteur A1 : travaux de fouilles ;
- Classe 1, Secteur A2 : Travaux courants en béton armé – maçonnerie pour bâtiment.

La date de production des pièces prévues aux b et c ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

L'équivalent des attestations visées aux paragraphes **e**, **f** et **g** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

N.B:

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation

délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Il est à noter que l'ensemble de ces attestations originales doivent être en langue française ou accompagnées des traductions de leur langue d'origine à la langue française faites par un traducteur assermenté.

I2 - LE DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT

a - Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b - Liste de l'équipe d'encadrement à affecter au chantier appuyée des CV des membres de l'équipe d'encadrement susvisés dûment signés par le chef de l'entreprise et par les intéressés ;

c - Les attestations copies conformes délivrées par les bénéficiaires publics ou privés avec indication de la nature de ces travaux, leurs montants, les délais et les dates de leurs réalisations, l'appréciation, les noms et les qualités du ou (des) signataire(s).

d - Un Planning d'exécution et Méthodologie des travaux découlant de l'organisation et des moyens humains proposés.

I3 - LE DOSSIER ADDITIF COMPRENANT

- ✓ Attestation du chiffre d'affaires pour les trois dernières années délivrée par le Ministère des Finances.
- ✓ Attestation de capacité financière du concurrent établie par un organisme bancaire précisant que celui-ci dispose de capacités financières lui permettant de participer au présent appel d'offres.
- ✓ Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite (lu et accepté), et paraphé sur toutes les pages.
- ✓ Le présent règlement de consultation (RC) signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.
- ✓ L'attestation sur l'honneur de visite des lieux délivrée par le maître d'ouvrage lors de la visite des lieux.

ARTICLE 9 : OFFRE FINANCIERE

Chaque concurrent doit présenter une offre financière comprenant :

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix détail estimatif;

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix doivent être indiqués en chiffres et en lettres.

En cas de discordance entre le montant en chiffres et celui en lettres c'est le montant indiqué en lettres qui fait foi.

ARTICLE 10 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES OFFRES DES CONCURRENTS

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- Le numéro de l'avis de l'appel d'offres ;
- L'objet de l'appel d'offres;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offre lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient trois (02) enveloppes comprenant :

1 - La première enveloppe : le dossier administratif, le dossier technique et le dossier additif. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossiers administratif, technique et additif ».

2 - La deuxième enveloppe : contient l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre financière ».

ARTICLE 11 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont au choix des concurrents, soit :

Déposés contre récépissé dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
ou

envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
ou

remis, séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture.

ARTICLE 12 : RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial tenu à cet effet.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions fixées ci-dessus.

ARTICLE 13 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES

La note financière **Nf** est définie comme suit :

Le prix de référence des offres est égal à la moyenne arithmétique résultant de l'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage et de la moyenne des offres financières des concurrents retenus.

Ce prix de référence est calculé selon la formule suivante :

$$P = \frac{(E + \frac{\text{Somme des offres financières}}{\text{Nombre des offres financières}})}{2}$$

Où:

- **P**: Prix de référence ;
- **E**: Estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage ;

L'offre la mieux-disante est celle qui est la plus proche du prix de référence, tout en étant inférieure à celui-ci. En cas d'absence d'offres inférieures au prix de référence, l'offre la mieux-disante est celle qui est la plus proche par excès de ce prix.

Le marché est attribué au candidat qui a la **meilleure note**.

ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai le choix de l'attributaire n'est pas arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage resteront engagés pendant le nouveau délai.

ARTICLE 15 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Le **Dirham** est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les soumissionnaires.

ARTICLE 16 : LANGUE FRANCAISE

L'ensemble des documents doivent être en langue **française** ou à défaut l'ensemble des pièces seront traduit par un traducteur assermenté.

Fait à Rabat le
(Signature et cachet du concurrent)

ANNEXES

- ANNEXE 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES EN FRANÇAIS ET EN ARABE
- ANNEXE 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR
- ANNEXE 3 : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

ANNEXE 1

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°001/2026

Le Lundi 30 mars 2026 à 11h 00mn, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunions de l'Académie du Royaume du Maroc, Sise au :

Km4 de l'avenue Mohammed VI (10170), BP 5062, Rabat- Souissi,
à l'ouverture des plis, relative à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour le :

PROJET DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT EXISTANT EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL AGORA DE RABAT LOT N° 2 – TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE ETANCHEITE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Académie du Royaume du Maroc à l'adresse suivante :
Km4 de l'avenue Mohammed VI (10170), BP 5062, Rabat – Souissi

Il peut être également téléchargé à partir de l'adresse suivante :
www.alacademia.org.ma/annonces/

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Cent Cinquante Mille Dirhams **(650.000,00 DH)**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Quarante-Trois Millions Cinq Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Sept Cent Quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises
(43.579.740,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- Soit, déposer contre récépissé leurs plis au siège de l'Académie du Royaume du Maroc ;
- Soit, les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de l'Académie du Royaume du Maroc ;
- Soit, les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La visite des lieux est obligatoire et programmée pour le mercredi 18 mars 2026 à 11h00mn à l'adresse suivante :

Préfecture de Rabat, Arrondissement Hassan, Angle Rue la Résistance et Rue Al Congo – Ancien collège JORIO.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de Consultation.

إعلان عن طلب عروض مفتوح
N°001/2026

ستعقد يوم الاثنين 30 مارس 2026 على الساعة 11:00 صباحا بمقر أكاديمية المملكة المغربية الموجود بـ:
كلم 4 شارع محمد السادس (10170)، ص.ب 5062، السويسي، الرباط
، جلسة فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض مفتوح للمشروع التالي:

**PROJET DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT EXISTANT EN CENTRE MULTIFONCTIONNEL
AGORA DE RABAT
LOT N° 2 – TERRASSEMENTS – GROS ŒUVRE ETANCHEITE**

يمكن سحب ملف طلب العروض من مقر أكاديمية المملكة المغربية بالعنوان التالي:

كلم 4 شارع محمد السادس (10170)، ص.ب 5062، السويسي، الرباط

كما يمكن تحميله إلكترونيا على العنوان التالي
www.alacademia.org.ma/annonces/

الضمان المؤقت للمشروع محدد بمبلغ قدره ستمائة وخمسون درهما

650.000,00 DH

تقدير صاحب المشروع محدد بمبلغ قدره ثلاثة وأربعون مليوناً وخمسمائة وتسعة وسبعون ألفاً وسبعمائة وأربعون درهما مع احتساب جميع الرسوم

43.579.740,00 DH TTC

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم وإيداع ملفات المتنافسين مطابقا لمقتضيات المواد 30 و 32 و 34 من المرسوم رقم 2-22-431 المتعلق بالصفقات العمومية كما تم تعديله وتتميمه.

يمكن للمنافسين:

إما إرسال أظفرتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المصلحة المذكورة؛
إما إيداعها، مقابل وصل بعنوان أكاديمية المملكة المغربية؛
إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة

زيارة الموقع الزامية، محددة يوم الاربعاء 18 مارس 2026 على الساعة 00 : 11 صباحا بالعنوان التالي:

عمالة الرباط، مقاطعة حسان، زاوية شارع المقاومة وشارع الكونغو

يجب الادلال بالوثائق المنصوص عليها في نظام الاستشارة

ANNEXE 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- **Mode de passation** : Appel d'offres ouvert sur offres de prix N°001/2026.
- **Objet du marché** : Projet de démolition et reconstruction d'un bâtiment existant en centre multifonctionnel « agora de rabat » ; lot n°2 : terrassements- gros œuvres – étanchéité.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° :
Inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le N° N° de patente
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :
Adresse du siège social de la société
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° :
Inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le N°
N° de patente
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB).....

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- 1- Que je remplis les conditions prévues à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics ;
- 2- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle.
- 3- Que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
 - Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité
- 4-M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance,
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du décret n°2-06-388 précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 30% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;

5- M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personnes interposées à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

6-M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché ;

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;

- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues à l'article 24 du décret n°2-06-388 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

ANNEXE 3 : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration :

- **Mode de passation** : Appel d'offres ouvert sur offres de prix N°001/2026 du 30 mars 2026 à 10h.
- **Objet du marché** : Projet de démolition et reconstruction d'un bâtiment existant en centre multifonctionnel « agora de rabat » ; lot n°2 : terrassements- gros œuvres – étanchéité.
Marché passé par appel d'offres ouvert sur offre de prix, séance publique, en application de l'article 19 paragraphe1 et de l'article 20 paragraphe 1 et paragraphe 3 Alinéa 2 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023), relatif aux marchés publics.

B - Partie réservée au concurrent :

a) Pour les personnes physiques :

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu:

Affilié à(5)

.....sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro.....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

b) Pour les personnes morales :

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de.....

Adresse du siège social de la société:

Adresse du domicile élu:

Affiliée à(5)

.....sous le numéro:

Inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

C - Partie réservée aux concurrents membres d'un groupement :

Nous soussignés:

- Membre n° 1:
- Membre n° 2:
- Membre n° n:

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous nous engageons conjointement/solidairement (choisir la mention adéquate) et désignons.....(prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ;

D - Partie commune à tous les concurrents :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus. Après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets (remettons), revêtu de ma (nos) signature (s) un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours, de la procédure négociée);

2) m'engage (nous nous engageons) à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai (nous avons) établi moi-même (nous-mêmes), lesquels font ressortir :

- Montant hors TVA:(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA:(en pourcentage)
- Montant de la TVA:(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise:(en lettres et en chiffres)

Signature et cachet du concurrent